



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions

N° 08
04 Septembre 2017

Présent(e)(s) Georges Le Glédic, Président de la Commission de Gestion des Compétitions
Gérard Jeanneteau,

Par courriel : Daniel Moulet

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique

1. Approbation des Procès-Verbaux

La Commission approuve les PV n° 05 du 25 Août 2017 et n° 06 du 29 Août 2017 sans réserve.

2. Retour sur le Sondage des clubs Football Loisirs

La Commission fait le point sur les réponses des clubs suite au sondage concernant le déroulement de la compétition de la saison 2016/2017.

34 équipes sur 67 ont donné leur avis sur l'organisation de la saison dernière dont 28 équipes satisfaites de son déroulement soit 82 %.

Un retour sera fait lors de la réunion de rentrée du Football Loisirs.

3. Loisirs seniors Masculins

. Point sur les engagements

5 équipes ne se sont pas engagées pour la saison en cours :

Nantes Bellevue JSC 2, La Montagne FC 1, Bouguenais les Couëts 1, Sucé JGE 2, Thouaré sur Loire 2

20 équipes se sont engagées pour le championnat du Lundi

52 équipes se sont engagées pour le championnat du Vendredi

. Déroulement des rencontres

La Commission élabore les groupes de championnat :

. 2 groupes de 10 équipes le lundi en match aller simple. La 2^{ème} phase débutera le 29 Janvier 2018

. 1 Groupe de 10 équipes le vendredi en match aller retour

. 7 groupes de 6 équipes le vendredi en match aller simple. La 2^{ème} phase débutera le 26 Janvier 2018

Les rencontres débuteront le 25 septembre 2017 pour les équipes du lundi et le vendredi 22 Septembre 2017 pour le groupe de 10 équipes du vendredi. Les groupes de 6 équipes du vendredi débuteront le 15 Septembre 2017.

. Confirmation d'engagement et Desiderata non reçus ou hors délai :

Considérant que l'article 8.4 des règlements des championnats du District de Football de Loire-Atlantique dispose que :

« L'ensemble du dossier devra être retourné au District de Football de Loire Atlantique avant les dates limites fixées par le Comité de Direction de Football de Loire-Atlantique.

Les retards constatés à la réception des dossiers seront sanctionnés par une amende fixée par le Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique ».

En conséquence, les clubs ci-dessous ayant envoyé leur confirmation d'engagement et fiche desiderata après la date limite du 20 Août 2017 sont amendés de la somme de 30 € :

• Reçues le

22/08/17	Nantes ASGEN	600904
Par courriel le 01/09/17	Basse Goulaine AC	520085
Par courriel le 25/08/17	Carquefou USJA	502227
Par courriel le 24/08/17	St Pierre de Retz	512985
Par courriel le 28/08/17	Nantes Dervallières	519195
Par courriel le 04/09/2017	Nantes Bellevue JSC	523626
Par courriel le 02/09/2017	Lavau FC	590134

• Non Reçues

Bouguenais Aéroport 612376
Nantes Cosmos 532168
Nantes Métallo Sports 509427
Couëron Lusitanos 852806

4. Courriels

. Vertou USSA du 17.08.207

Pris connaissance.

Le Président,
Georges Le Glédic



Le Secrétaire de séance,
Gérard Jeanneteau

